



Direction générale de l'Aviation civile

Direction des Services de la Navigation aérienne
Service de la Navigation Aérienne du Grand Sud-Ouest
Service de la Navigation Aérienne Sud-Ouest
Service Exploitation
Circulation Aérienne de Biarritz

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

**LE CENTRE DE CONTROLE D'APPROCHE
de BIARRITZ**

Et

L'ASSOCIATION LAFITENIA VOL LIBRE

I - OBJET :

Le présent protocole a pour but de préciser les dispositions permettant le déroulement d'activités de parapente à partir de l'aire de « LAFITENIA », dans la zone de contrôle (CTR) de Biarritz.

II - Domaine d'application

L'utilisation du site, situé en CTR de classe D de Biarritz, nécessite au préalable une autorisation de la Tour de Contrôle de Biarritz.

Les parapentes ne disposant pas de radio ni de transpondeur, cette autorisation sera délivrée par téléphone.

II -1 Utilisateurs

Ce protocole est établi au bénéfice de l'Association LAFITENIA VOL LIBRE, Maison Biltzarrea, 149 Elixako Bidea, 64250 Louhossoa.

- Il incombe au responsable de la section parapente de porter les présentes conditions à la connaissance de ses membres, ainsi que des autres usagers invités.
- Ceux-ci restent tenus de consulter les éventuelles publications temporaires (NOTAM ou SUP AIP) pouvant affecter l'activité en question.

II -2 Conditions météorologiques

Les conditions d'application de ce protocole sont les conditions de vol à vue en CTR de Classe D :

- Plafond supérieur ou égal à 1500 Pieds (Ft)
- Visibilité supérieure ou égale à 5000m.

Les conditions météorologiques retenues sont celles du terrain de Biarritz.

☞ En cas de dégradations des conditions météorologiques, l'activité pourra être suspendue.

II -3 Caractéristiques de la plateforme Lafiténia :

- Localisation : St Jean de Luz , Lafiténia , 43 24 45N 001 37 41 O
- Dates et horaires d'utilisation :
 - Du 1er juillet au 31 août : vols autorisés entre 19 heures locales et le coucher du soleil + 30mn.
 - Du 1er septembre au 30 juin : vols autorisés du lever du soleil jusqu'au coucher de soleil + 30mnCes dates peuvent évoluer en fonction des horaires définis dans l'arrêté annuel de surveillance des plages.
L'association Lafiténia vol libre est en charge de prendre contact avec la mairie pour vérifier ces horaires.

II -4 Zone d'évolution voir carte en annexe

- ♦ Décollage et atterrissage : aire Lafiténia
- ♦ Limites latérales : bord de côte dans un couloir de 100m de large.
- ♦ Limites verticales maximales : 150m / mer

III - Procédures utilisées

⇒ Début d'activité parapente :

Avant d'utiliser la plateforme « Lafiténia », le pilote du parapente devra obtenir l'autorisation de la Tour de contrôle de Biarritz, par téléphone ☎ 05 59 22 43 92.

Annexe - Cartes



Lafiténia

Zone d'évolutions
des parapentes

Aire de décollage et
d'atterrissage



Aire Lafiténia

Espaces réglementés:

- **CTR de Biarritz** : CTR de classe D.
- **R266** : cette Zone Réglementée protège les décollages et atterrissages de l'aéroport de Saint Sébastien, sa pénétration est soumise au contact radio avec San-Sebastian TWR 119.855.

La personne qui demande l'activation de la zone à la tour de contrôle devra laisser son nom et son contact téléphonique à la Tour.

⇒ Fin d'activité parapente :

Après **la dernière utilisation** de la plateforme, le pilote contactera **impérativement** la Tour de contrôle au 05 59 22 43 92 pour annoncer la fin d'activité parapente sur Lafitenia.

- ♦ *La tour de contrôle de Biarritz pourra retarder l'heure de début d'activité demandée en fonction des contraintes de trafic.*

IV - Contacts :

SNA –SO / Biarritz	Tél	mail
Tour de contrôle de Biarritz	05 59 22 43 92	
Cheffe de la circulation aerienne	05 59 22 43 83	sna-so-biarritz-ca-ld@aviation-civile.gouv.fr
Association Lafitenia vol libre	Tél	
M. Pochelu Hervé	07 45 21 05 49	Herve.pochelu@gmail.com
Mr Beristain Olivier	07 65 50 83 81	Olivier-beristain@bbox.fr
Mr Sallaberry Manex	06 73 37 53 81	

⇒ En cas de modification de ces coordonnées, l'association LafiteniaVol Libre s'engage~~nt~~ à prévenir, dans les plus brefs délais, le service de circulation aérienne de Biarritz, par mail à l'adresse indiquée ci-dessus.

V – VALIDITE DU PROTOCOLE :

Ce protocole est valable à compter du 04 Septembre 2026 et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Dans le cas de non-respect des clauses prévues dans le présent protocole, ou si la sécurité des vols est engagée, l'organisme de contrôle de la circulation aérienne de Biarritz se réserve le droit de suspendre le présent protocole.

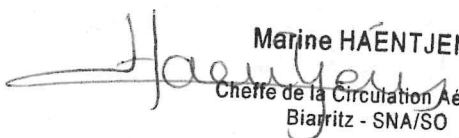
Fait à Biarritz, le 04/09/2026 en deux exemplaires,

La Cheffe de la Circulation Aérienne
de Biarritz

Mme. HAENTJENS Marine

Pour Lafitenia vol libre

M. Hervé Pochelu


Marine HAENTJENS
Cheffe de la Circulation Aérienne
Biarritz - SNA/SO

